

Le p'tiou Basseyrain



L'EDITO DU MAIRE

Malgré un contexte difficile eu égard au COVID19, les élections du 15 Mars 2020 se sont déroulées dans de bonnes conditions et ont validé la liste « Ensemble pour une ruralité moderne ». Je vous en remercie.

Pour les habitants qui ne me connaîtraient pas encore : j'habite la commune de Bassy depuis 1996 ; marié à Evelyne nous avons deux enfants : Maude et Guillaume. Je travaille à l'usine d'électrometallurgie d'Anglefort. Je suis membre du Conseil municipal depuis 2014, et j'ai été adjoint au maire de 2017 à 2020.

Je salue les élus sortants pour leur engagement et le travail fourni pendant de nombreuses années. Je tiens également à remercier l'ensemble de nos employés communaux dont le travail est indispensable au bon fonctionnement de notre commune, tout particulièrement pendant cette période. Il en va de même pour la nouvelle équipe du Conseil municipal qui, malgré la conjoncture, a su participer activement au bon déroulement de l'institution et venir en aide aux plus vulnérables.

Depuis quelques jours maintenant, les commissions et comités se réunissent et travaillent sur les projets proposés dans notre profession de foi. Nous ne manquerons pas de communiquer par la suite sur les différents thèmes, notamment avec la relance du P'tiou Basseyrain.

Notre commune dispose de nombreux atouts : réseau d'eau performant, infrastructures routières en bon état, école, mairie et église rénovées. La cantine scolaire de Bassy, par l'intermédiaire du SIVU, sera entièrement refaite à partir d'août 2020, la fin des travaux étant prévue en mars 2021.

La Commune de Bassy est intégrée à la Communauté des Communes Usses et Rhône ; cette dernière gère des compétences importantes comme l'aménagement du territoire, l'environnement, l'assainissement, la culture et le tourisme : il est donc important d'y être représenté. Ceci étant dit, il faudra être très prudent pour les projets futurs car l'après COVID19 sera, je le crois, très compliqué pour l'ensemble des communes du point de vue budgétaire, l'Etat accordant de moins en moins de dotations.

Je tiens particulièrement à témoigner mon soutien à toutes les personnes touchées de près ou de loin par le deuil, la maladie et l'isolement.

Soyons collectivement respectueux des consignes afin que cette période de crise soit la plus courte possible.

Encore merci pour votre confiance.



Rémi PONCET, Maire de BASSY

LE MOT DE PATRICK BLONDET, ANCIEN MAIRE DE BASSY

En 1991, suite au décès de M. André ABRY, maire de Bassy depuis 1971, le Conseil municipal m'a élu maire pour représenter la Commune. A cette époque, jamais je n'aurais imaginé exercer cette mission aussi longtemps, et refaire un mandat après une interruption entre 2008 et 2014 (mandat effectué par M. Etienne BONAZ, qui n'avait pas souhaité prolonger en 2014).

Si j'ai accompli aussi longtemps cette mission, c'est grâce aux habitants de Bassy qui m'ont fait confiance, ainsi qu'à tous les adjoints et conseillers municipaux qui m'ont accompagné pendant ces 22 années et 9 mois de mandat de maire. Je tiens ici à tous vous remercier pour votre confiance.

Pendant mes mandats successifs, nous avons pu rénover nos réseaux d'eau potable, assurer un approvisionnement en eau en qualité et en quantité suffisantes, et être conformes pour la sécurité incendie. En fonction des travaux, nous avons coordonné l'enfouissement des réseaux d'électricité et de France télécom. Un réseau d'assainissement collectif a été réalisé par la CCUR au chef-lieu avec la création d'une station d'épuration. Aujourd'hui, toute la commune est connectée au réseau de fibre optique. La rénovation du commerce de la Grange et des appartements communaux a permis de proposer des logements et un commerce à nos habitants. L'aménagement de la mairie dans l'ancienne cure offre un espace agréable pour le personnel et le Conseil municipal, et permet de mieux recevoir les administrés. Cette rénovation a aussi permis au Syndicat mixte du contrat de rivière des Ussets (SMECRU) d'établir son siège social à Bassy, avec à la clé la création de 6 emplois. Les voiries communales sont régulièrement entretenues, et la remise en état de la traversée du chef-lieu a été très appréciée par la population. Notre commune a connu une grande amélioration sur l'aspect environnemental grâce au travail de l'employé communal et aux nombreux bénévoles. Le réaménagement du cimetière a permis d'optimiser le nombre de places disponibles pour satisfaire aux demandes.

Aujourd'hui je tourne une page mais je sais que mes successeurs seront à la hauteur de vos souhaits, et sauront développer notre commune pour que chacun ait le sentiment d'avoir fait le bon choix de venir vivre à Bassy avec sa famille.

Une commune doit évoluer sans cesse. Les projets d'aménagement doivent être réfléchis pour le bien de tous, ils doivent être raisonnables sur le plan financier et utiles pour le plus grand nombre. Malheureusement, notre pays vient de connaître une période difficile, qui a endeuillé de nombreuses familles et mis à mal notre économie. Nous allons subir pendant plusieurs années les effets de cette pandémie. Les investissements seront plus difficiles à réaliser, les subventions de l'Etat, de La Région et du Département seront sans doute revues à la baisse. Il faudra faire des choix cohérents en fonction des besoins réels et indispensables. La présence des élus de Bassy au sein de la Communauté de Communes Ussets et Rhône (CCUR) et des différents syndicats est importante. La CCUR élira son Président et ses vice-présidents après le 2nd tour des élections municipales. Je souhaite que le nouveau maire de Bassy prenne part au travail de la CCUR, et postule à une place pour faire partie du bureau.

La vie d'élu est exigeante, très prenante, souvent au détriment de sa vie familiale et de ses loisirs, mais ô combien enrichissante. Merci aux nouveaux élus d'avoir pris l'engagement de servir les habitants de Bassy.

Bon vent à tous.



Patrick BLONDET

ELECTIONS MUNICIPALES DE BASSY — 15 MARS 2020

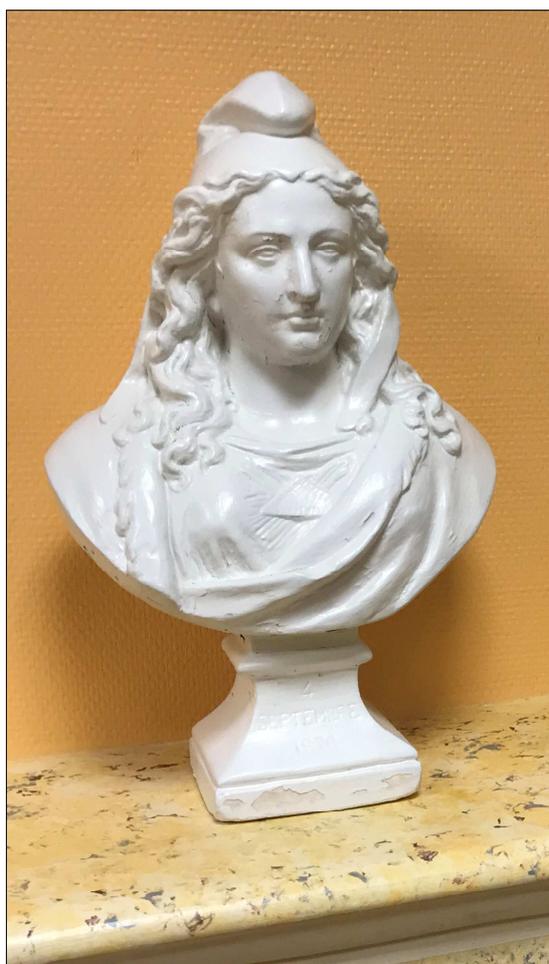
Le premier tour des élections municipales s'est tenu le dimanche 15 mars 2020.

Compte tenu du contexte sanitaire, des aménagements et des dispositifs particuliers avaient été mis en place le jour des élections à la Mairie de Bassy pour limiter le risque de propagation du coronavirus. Un sens de parcours a été instauré, avec une entrée par le secrétariat de la mairie et une sortie par la terrasse. De plus, les électeurs devaient respecter une distance de 1 mètre, matérialisée par un marquage au sol. Des solutions hydroalcooliques étaient également mises à leur disposition à l'entrée et en sortie du bureau de vote, ainsi que des lingettes s'ils ne disposaient pas de leur propre stylo pour signer le registre.

Lors de ces élections, 12 personnes se sont portées candidates, pour 11 sièges.

Pour rappel, dans les communes de moins de 1000 habitants, pour être élu au premier tour de scrutin, les candidats doivent recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits sur les listes électorales.

Résultats du premier tour :



Nombre d'électeurs inscrits :	323
Dont le quart requis pour être élu au 1 ^{er} tour :	81
Nombre de votants :	176
Nombre de bulletins et enveloppes annulés :	1
Nombre de suffrages exprimés :	175
Majorité absolue :	88

Nombre de suffrages obtenus par chaque candidat :

M. BERNASCONI Gilbert :	135
M. CHAPPAZ Clément :	159
M. CHATELAIN Gilles :	120
Mme DEBEAUVAIS Catherine :	121
Mme DEJEAN Anne :	148
Mme DEREYMEZ Sophie :	150
Mme JACQUEMIER Bernadette :	156
M. MALCAYRAN-LAPERRIERE Laurent :	145
Mme MULTIN Audrey :	152
M. PERILLAT Patrick :	77
M. PONCET Rémi :	145
M. PRAS Stéphane :	143

Le conseil municipal a donc été élu dans son intégralité dès le 1er tour des élections, et aurait dû se réunir en fin de semaine suivante pour l'élection du Maire et des adjoints.

Or, en raison de l'évolution du contexte sanitaire, le Gouvernement a décidé le 19 mars de différer l'installation des conseils municipaux nouvellement élus. L'installation du Conseil municipal de Bassy et l'élection du Maire et des adjoints ont finalement eu lieu le 25 mai 2020.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS DE LA COMMUNE DE BASSY

Le Conseil municipal de Bassy s'est réuni le lundi 25 mai à 20h30 dans la salle du CBL pour procéder notamment à l'élection du Maire et de ses adjoints.

Ont été élus :

Maire de BASSY :

M. Rémi PONCET

1er adjoint :

M. Gilles CHATELAIN

2ème adjoint :

M. Stéphane PRAS

3ème adjointe :

Mme Bernadette JACQUEMIER



De gauche à droite : Gilles CHATELAIN, Bernadette JACQUEMIER, Rémi PONCET et Stéphane PRAS.

DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS ET COMITES COMMUNAUX

Commission communale APPEL D'OFFRES :

Président : Rémi PONCET, Maire

Membres : (titulaire) Gilles CHATELAIN (suppléant) Laurent MALCAYRAN-LAPERRIERE
(titulaire) Stéphane PRAS (suppléant) Clément CHAPPAZ
(titulaire) Bernadette JACQUEMIER (suppléant) Gilbert BERNASCONI

Commission communale ADMINISTRATION et GESTION du PERSONNEL :

Président : Rémi PONCET

Membres : Gilles CHATELAIN – Stéphane PRAS – Bernadette JACQUEMIER

Commission communale URBANISME et FONCIER :

Président : Rémi PONCET

Membres : Gilles CHATELAIN – Stéphane PRAS – Bernadette JACQUEMIER - Gilbert BERNASCONI – Catherine DEBEAUVAIS – Clément CHAPPAZ – Laurent MALCAYRAN-LAPERRIERE – Audrey MULTIN – Anne DEJEAN – Sophie DEREYMEZ

Commission communale FINANCES :

Président : Rémi PONCET

Vice-Président : Stéphane PRAS

Membres : Gilles CHATELAIN – Bernadette JACQUEMIER

Commission communale LISTE ELECTORALE :

Conseiller Municipal : Sophie DEREYMEZ

Délégué Tribunal titulaire : Brigitte METRAL

Délégué Tribunal suppléant : Bernard METRAL

Délégué Préfet titulaire : Patrick BLONDET

Délégué Préfet suppléant : Alain LOPEZ

Commissions communales BATIMENTS, EAU, VOIRIE :

Président : Rémi PONCET

Vice-Président : Gilles CHATELAIN

Membres : Stéphane PRAS – Gilbert BERNASCONI – Catherine DEBEAUVAIS – Clément CHAPPAZ – Laurent MALCAYRAN-LAPERRIERE – Audrey MULTIN – Anne DEJEAN – Sophie DEREYMEZ

Commission communale SECURITE :

Président : Rémi PONCET

Vice-Président : Stéphane PRAS

Membres : Gilles CHATELAIN – Gilbert BERNASCONI – Catherine DEBEAUVAIS – Clément CHAPPAZ – Laurent MALCAYRAN-LAPERRIERE – Audrey MULTIN – Anne DEJEAN – Sophie DEREYMEZ

Comité communal COMMUNICATION :

Président : Rémi PONCET, Maire

Vice-Président : Laurent MALCAYRAN-LAPERRIERE

Membres : Catherine DEBEAUVAIS – Anne DEJEAN – Audrey MULTIN – Gilles CHATELAIN

Membres extérieurs : Fabienne LOPEZ – Laurent SOURZAC (ACCA) – Delphine ARNOULD – Sandrine FOURNIER – Claudine HURTAUX

Comité communal D’ACTION SOCIALE :

Président : Rémi PONCET, Maire

Vice-Présidente : Bernadette JACQUEMIER

Membres : Catherine DEBEAUVAIS – Sophie DEREYMEZ – Audrey MULTIN – Gilles CHATELAIN – Anne DEJEAN

Membres extérieurs : Brigitte METRAL – Cécile RUGGERI – Fabienne LOPEZ

Comité communal CIMETIERE :

Président : Rémi PONCET, Maire

Vice-Présidente : Bernadette JACQUEMIER

Membres : Sophie DEREYMEZ – Stéphane PRAS – Audrey MULTIN

Membres extérieurs : Jean-François ABRY – Jeannette LARAVOIRE

Comité communal ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE :

Président : Rémi PONCET

Vice-Présidente : Catherine DEBEAUVAIS

Membres : Anne DEJEAN – Clément CHAPPAZ – Gilbert BERNASCONI – Gilles CHATELAIN

Membres extérieurs : Reine DEREYMEZ – Gérard LAPERRIERE – Brigitte METRAL – Philippe CASTELLO - Pierre BOSONIN – Claudine BLONDET – Françoise BONNET – Patrick RAMET – Trina LEWIS

DESIGNATION DELEGUES SYNDICAUX**SYNDICAT INTERCOMMUNAL ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL :**

1 titulaire : M. Stéphane PRAS (Adjoint)

1 suppléant : M. Clément CHAPPAZ

ASSOCIATION DES AIDES MENAGERES EN MILIEU RURAL (A.D.M.R.) DE SEYSSEL :

1 déléguée titulaire : Bernadette JACQUEMIER (Adjointe) 1 déléguée suppléante : Sophie DEREYMEZ

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE BELLEFONTAINE SEMINE :

2 titulaires : M Rémi PONCET (Maire) – M. Clément CHAPPAZ

2 suppléants : M. Gilles CHATELAIN (Adjoint) – M. Gilbert BERNASCONI

SIVU SCOLAIRE BASSY-CHALLONGES-USINENS / CONSEIL D’ECOLE

3 titulaires : M. Rémi PONCET (Maire) – M. Stéphane PRAS (Adjoint) – Mme Anne DEJEAN

MISE EN PLACE DU PROTOCOLE SANITAIRE A L'ECOLE DE BASSY

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 a nécessité d'adapter l'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels intervenant à l'école de Bassy.

Depuis le 14 mai, date de retour à l'école des premiers élèves concernés par la reprise :

- les gestes barrières doivent être appliqués,
- aucun parent n'est autorisé à entrer dans l'école : l'accueil des familles est organisé en extérieur,
- les élèves utilisant les transports scolaires doivent être munis d'un masque. Dans le car, une place sur deux doit être laissée libre,
- une fois arrivés à l'école, les élèves doivent descendre un par un et se placer en file indienne en respectant la distance d'un mètre,
- les élèves du CM2 entrent dans l'école par la porte arrière de l'école (côté cantine),
- les enfants scolarisés en CE1 entrent dans l'école par la porte d'entrée, afin que les élèves des deux niveaux ne se croisent pas.

Par ailleurs, l'installation au sein de la classe doit permettre de respecter les contraintes d'éloignement. Le mobilier des salles de classe a donc dû être disposé de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre entre les élèves. Chaque enfant dispose d'une place attribuée au cours de la journée et ne doit plus en changer.



Disposition d'une salle de classe avant et après la mise en place du protocole sanitaire



Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux ont aussi été adaptées et renforcées : une aération des classes la plus fréquente possible et d'une durée minimale de 10 minutes est souhaitée ; quant aux zones sensibles (sanitaires, cuvettes, poignées de porte...) et aux meubles utilisés par les élèves (tables et chaises) ils sont désinfectés au moins deux fois par jour.

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire depuis le début du déconfinement, le protocole a été légèrement assoupli à partir du 22 juin, concernant notamment les règles de distanciation sociale. Les gestes barrières, les mesures pour garantir l'hygiène des mains et celles destinées à éviter le brassage des groupes ont en revanche été pérennisés.

SOLIDARITE DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

A l'initiative du maire de Challonges et du SIVU Bassy-Challonges-Usinens, et en accord avec les 3 municipalités, des masques en tissu aux normes AFNOR ont été fabriqués par le personnel du SIVU et par 34 personnes bénévoles des 3 communes, dont 11 pour la commune de Bassy : Silma BOURON, Anne DEJEAN, Bégonia DONATI, Bérangère DUBREIL, Stéphane LAVIT, Jeanette LARAVOIRE, Christine LINE, Brigitte METRAL, Evelyne PONCET, Agnès PRAS et Elisabeth RAMPILLON.

Les commandes de tissus (180 m²), d'élastiques (840 m) et de fils ont été gérées par la Mairie de Challonges, et leur coût a été réparti entre les 3 communes. A la suite, toutes ces fournitures ont été préparées par le personnel du SIVU et remises aux couturiers et couturières, venus assister préalablement, par groupes de cinq, à la confection d'un masque.

En deux semaines à peine ce sont ainsi plus de 1 500 masques qui ont été confectionnés, afin que chaque habitant âgé de plus de 10 ans résidant sur une des trois communes puisse en bénéficier.



Sur la commune de Bassy, ces masques ont ensuite été distribués par les conseillers et les agents municipaux pendant le week-end du 1^{er} mai, pour que chacun en soit équipé avant le déconfinement. Une autre distribution a eu lieu la dernière semaine du mois de mai, afin de donner à chaque habitant les masques fournis par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous profitons de cet article pour remercier à nouveau chaleureusement toutes les personnes qui ont bien voulu mettre leurs compétences (et leur machine à coudre !) au service de la collectivité et su, en un temps « record », confectionner ces masques ô combien utiles pour endiguer la propagation du virus.

Parallèlement à cette action, durant la période de confinement, un service de courses et de portage à domicile a été réalisé sur la commune de Bassy. Cette initiative en faveur des personnes les plus fragiles ou isolées a été assurée par le personnel communal de Bassy et des bénévoles, sous la houlette de Bernadette JACQUEMIER qui assurait la gestion et la prise des commandes. Sept personnes sur la commune ont pu bénéficier de ce service. Le CBL s'est de son côté occupé du volet financier de l'opération, en assurant l'avance financière des courses, dont le montant était ensuite remboursé par les demandeurs.

Il est réconfortant de constater que, dans des situations aussi inédites que celle que nous venons de vivre, et dans le contexte de distanciation sociale qui est amené à perdurer, des initiatives solidaires émergent et permettent de maintenir du lien entre les habitants. Un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui y participent, et au CBL pour son engagement aux côtés de la Commune.

PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA FUTURE CANTINE DE L'ECOLE

Après les travaux de rénovation de l'école réalisés il y a 7 ans, un nouveau chantier est sur le point d'être lancé par le SIVU interscolaire Bassy-Challonges-Usinens sur le site de Bassy. Un permis de construire a en effet été accordé afin d'aménager une cantine en remplacement du préfabriqué installé il y a une vingtaine d'années et de fait aujourd'hui obsolète, et connaissant de surcroît quelques problèmes d'infiltration d'eau.

Le calendrier des travaux prévoit un démarrage du chantier dès le mois d'août, avec le démontage et l'évacuation des modulaires. La construction de la nouvelle cantine devrait s'achever à la fin de l'hiver, pour une livraison envisagée en mars 2021.

Pendant la durée des travaux, les écoliers prendront leur repas dans la salle située au rez-de-chaussée du local du CBL.



Vue d'insertion de la future cantine, à l'arrière de l'école

DEMONTAGE DE L'AGORESPACE

Par un beau premier samedi d'après-confinement, une dizaine de motivé-e-s se sont donné rendez-vous à l'Agorespace de Bassy en vue du démontage de la structure, qui sera remplacée par une installation flambant neuve dans quelques mois. A plus court terme, cette opération avait également pour objectif de dégager de la place pour entreposer les matériaux qui seront utilisés très prochainement lors de la construction de la nouvelle cantine scolaire.

Après une matinée de travail placée sous le signe de l'efficacité et de la convivialité, les participants ont pu se remettre de leurs efforts autour d'un « casse-croûte » gracieusement offert par Christophe et Patricia, les gérants du restaurant « La Grange ».



Démontage de la structure en bois de l'Agorespace

RECRUESCENCE DES DECHARGES SAUVAGES SUR LA COMMUNE

Pendant la récente période de confinement, durant laquelle les déchèteries du territoire étaient fermées, des décharges et dépôts sauvages sont apparus sur la commune, notamment le long de certains chemins ruraux.

Depuis, les déchèteries de Seyssel, Frangy et de la Semine ont rouvert leurs portes. Certaines dispositions doivent toutefois être prises avant de s'y rendre, concernant notamment les sites de Seyssel et de Frangy. Un nouveau service de prise de rendez-vous en ligne a en effet été mis en place, pour planifier facilement ses apports en déchèterie.

Dorénavant, chaque usager doit obligatoirement prendre rendez-vous sur le site <https://www.rdv-decheterie.fr> pour choisir la date et

l'horaire de son choix (en fonction des disponibilités) et indiquer les déchets qu'il déposera. Pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet, une prise de rendez-vous par téléphone est possible.

Depuis le 10 juin 2020, l'accès aux déchetteries de Frangy et Seyssel est refusé aux usagers qui ne sont pas préalablement inscrits sur la plateforme, et ce jusqu'à nouvel ordre. Concernant les professionnels, seuls les sites de Seyssel et de la Semine leur sont accessibles, la déchèterie de Frangy leur étant interdite pour des raisons de sécurité.

Nous incitons donc tout un chacun à faire preuve de responsabilité et de civisme, et à ne pas déposer les encombrants ou les déchets végétaux dans la nature.

Si certains déchets n'étaient - momentanément - pas acceptés par les déchèteries en raison d'une saturation des bennes de recyclerie (le temps que les chaînes de retraitement soient remises en route), il serait demandé à la population de conserver ses encombrants à la maison (meubles, électroménagers) et ses déchets végétaux dans le jardin.



Pour information, le dépôt, l'abandon ou le déversement, en lieu public ou privé, d'ordures et de déchets, y compris les déchets végétaux, peut faire l'objet d'une contravention de deuxième classe (68 €) si les déchets sont abandonnés par un particulier à pied, ou de cinquième classe (jusqu'à 1500 €), s'ils ont été transportés à l'aide d'un véhicule, ainsi que la confiscation du véhicule ayant servi à commettre l'infraction.

EMBELLISSEMENT DU CADRE DE VIE

Comme chaque année, les membres du comité environnement, accompagnés de volontaires, se sont réunis le dernier samedi du mois de mai sous la houlette de Pierre BOSONIN pour planter les jardinières qui fleuriront ensuite différents endroits de la commune.

Les efforts entrepris depuis 2016 pour le fleurissement de Bassy commencent d'ailleurs à se concrétiser par des résultats bien visibles, au travers notamment des différents massifs implantés dans le chef-lieu et à Veytrens, composés essentiellement de plantes vivaces et d'arbustes adaptés aux conditions de sols.

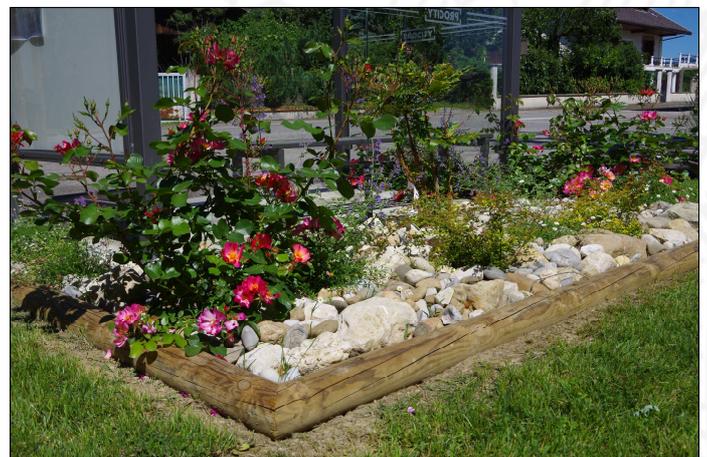


Une partie des volontaires lors de la matinée de plantation



Visuel du projet d'aménagement du lavoir de Veytrens

L'aménagement paysager du haut de la Route des Ires, le long du mur du château, est également programmé. Le projet, conçu par Gérard LAPERRIERE, prendra la forme d'une « rivière sèche » et mettra en scène différents éléments (galets, petit pont, plantes) évoquant les abords d'un cours d'eau. Comme pour les autres plantations en massif réalisées sur la commune, ce sont des plantes peu consommatrices d'eau qui seront intégrées au projet.



Massif situé près de l'arrêt de bus à Veytrens

ATTENTION A L'AMBROISIE

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante, arrivée d'Amérique du nord. On la retrouve dorénavant à des degrés divers sur l'ensemble du territoire français.

Son pollen très allergisant, pouvant entraîner l'apparition de l'asthme ou son aggravation, cause **un problème majeur de santé** publique.



Feuilles d'ambroisie

(à ne pas confondre avec l'armoise)

Dessus

Dessous

Son fort potentiel d'envahissement lui permet de se développer rapidement sur une grande variété de milieux (sols agricoles, bords de voies de communication, zones de chantier, terrains privés, etc.).

Aussi, pour éviter un envahissement par les ambrosies, il est fortement recommandé de **mettre en œuvre, le plus précocement possible, des mesures de prévention et de lutte contre ces espèces**. Il est dès lors important d'apprendre à reconnaître l'ambroisie et de surveiller vos terrains.

Si vous pensez avoir trouvé de l'ambroisie :

Il est obligatoire de la détruire (arrêté préfectoral du 15/07/2019).

S'il y a peu de plantes, le mieux est **d'arracher avec des gants** avant la floraison.

S'il y a trop de plantes, il existe différentes techniques à utiliser avant qu'elle ne fasse de graines : fauchage, brûleur thermique, broyage, binage, les moutons la mangent, etc.

Pour plus d'information, vous pouvez prendre contact avec Pierre BOSONIN, le référent communal, et/ou accéder à de la documentation sur les moyens de lutte, disponible sur le site internet de l'Observatoire des ambrosies :

www.ambrosie.info

UN NOUVEAU CENTENAIRE A BASSY

Il fait décidément bon vivre à Bassy ! Deux ans après M. Louis CLERC, Bassy a en effet la joie de voir un nouvel habitant atteindre l'âge symbolique de 100 ans, en la personne de M. Serge SICAULT.

En tant que fils de jardinier, c'est presque tout naturellement par un beau jour de printemps, le 26 avril 1920, que notre nouveau centenaire a vu le jour, à Faverolles dans le département d'Eure-et-Loir.

Il a par la suite quitté sa région natale pour mener une brillante carrière d'ingénieur en travaux publics au sein d'une entreprise spécialisée dans la réalisation de grands ouvrages. Il a notamment participé à la construction de nombreux barrages, en France (sur le Rhône), en Algérie, et également en Suisse (dont le barrage du Seujet à Genève).

Dans notre région, M. SICAULT est intervenu sur le chantier du tunnel de Fort l'Ecluse, au tout début de sa carrière. Il a également travaillé à la reconstruction du pont sur le Fier, après-guerre.

Bien qu'étant dévoué à son travail, M. SICAULT a su consacrer du temps à ses passions que sont la pêche, le jardinage et la lecture (avec une sensibilité particulière pour les livres de Jean d'Ormesson), auxquelles il peut s'adonner plus librement depuis qu'il profite d'une retraite bien méritée.

Nous lui souhaitons de passer encore de très belles années dans notre petit village haut-savoyard, qu'il a rejoint avec son épouse Claude en 1990, et où leur fils Pascal vient régulièrement leur rendre visite.

Nous leur renouvelons à tous deux, à l'occasion de cet article, tous nos vœux de bonheur et de bonne santé.



Claude et Serge SICAULT

ETAT CIVIL

Naissances :

- Agathe PERREAU, née le 04/01/2020, fille de Rémi PERREAU et Delphine ARNOULD, domiciliés à Veytrens
- Nolan LE ROUX, né le 28/04/2020, fils de Sylvain et Manon LE ROUX, domiciliés au Chef-lieu

Décès :

- M. Romain GAY, domicilié à Veytrens, décédé le 21/02/2020 à l'âge de 70 ans
- M. Jean-Jacques FAURAX, domicilié au Chef-lieu, décédé le 28/03/2020 à l'âge de 77 ans
- Mme Jocelyne MAINGUEUX née BRIX, domiciliée dans le quartier des Perrules, décédée le 07/05/2020 à l'âge de 74 ans

LE MOT DU CBL

Bonjour à tous,

Lors de la dernière cérémonie des vœux, le CBL, votre Comité Basseyrans de Loisirs, vous a exposé ses projets pour l'année en cours.

Nous avons réalisé en janvier notre soirée jeux, qui a remporté un franc succès, et nous remercions tous les participants à cette soirée.

Malheureusement, suite aux événements que vous connaissez tous, nous avons dû annuler plusieurs de nos animations, en commençant par notre vide-greniers prévu début avril et la rando nuit prévue mi-mai. C'est évidemment avec une grande déception que nous avons dû renoncer à ces événements, mais cela était nécessaire pour le bien et la santé de tous.

Nous espérons au plus vite reprendre nos activités. Pour cela nous attendons les dernières recommandations du gouvernement, et nous vous tiendrons bien évidemment au courant des prochaines animations, comme le cinéma plein air et les Apérosés que l'on souhaiterait maintenir ou reprogrammer.

En attendant de partager un moment de convivialité autour d'un verre ou d'un repas, en bonne santé et dans la bonne humeur, n'hésitez pas à nous contacter sur notre boîte mail cbl.bassy@laposte.net si vous avez des questions, des informations ou des idées que vous souhaitez échanger avec nous.

Le CBL vous remercie pour votre soutien et vous dit à très bientôt.

L'Equipe du CBL

LE MOT DE L'ACCA

Comme tous les deux ans depuis 2012, l'ACCA de Bassy a organisé un concours de meute avec l'ACCA de Challonges et Usinens, et en collaboration avec l'AFACCC des Savoie. Cette année celui-ci s'est déroulé sur la voie du lièvre,

L'ACCA compte une trentaine d'adhérents à notre passion qui est la chasse !

Je remercie la mairie pour son soutien permanent ainsi que les agriculteurs pour leur patience par rapport aux dégâts de gibier.

SOURZAC Laurent,
Président de l'ACCA de Bassy

CONCOURS DE MEUTE DE LA SEMINE
Samedi 7 & dimanche 8 mars 2020

En partenariat avec les ACCA de
* Challonges - Bassy - Usinens *
(Hte-Savoie - 74)

Concours de meutes (chasse aux chiens courants)

dans la voie du **lièvre**
Rendez-vous à partir de 7h30
salle des fêtes de Challonges



LE FORUM DES ASSOCIATIONS DU PAYS DE SEYSSEL



Le Forum des Associations du Pays de Seyssel se tiendra le samedi 5 septembre 2020, de 9h à 13h à la salle des fêtes des deux Seyssel.

A cette occasion, vous pourrez découvrir de nombreuses activités pour tous les goûts et pour tous les âges, lors d'une matinée rythmée par de nombreuses animations.

SORTIE DES AINES DE BASSY LE 16 OCTOBRE 2019

Le 16 octobre dernier, par une belle journée d'automne, et sur invitation du conseil communal d'action sociale de la commune, les Aînés de Bassy étaient invités à découvrir **VONNAS**, village emblématique du chef étoilé Georges Blanc, et la jolie petite ville de **CHÂTILLON sur CHALARONNE**.

Sur les 106 habitants de Bassy (en résidence principale ou secondaire) âgés de plus de 65 ans, 44 ont pu participer à cette journée conviviale et de partage. Nous avons bien sûr eu une pensée pour tous ceux qui, pour des raisons de santé, n'ont pu participer.

Cette année la sortie était élargie aux employés communaux, c'est ainsi que deux d'entre eux ont pu se joindre au groupe.

Sur le trajet aller, une pause-café a déjà permis aux participants de se connaître ou de se reconnaître et d'échanger des nouvelles...

La matinée a été consacrée à une intéressante visite des établissements de Georges Blanc et le repas qui a suivi, à la brasserie de l'auberge, a été fort apprécié ! Les assiettes soigneusement « saucées » pouvaient en témoigner...

L'après-midi a été consacré à une flânerie guidée dans la charmante cité médiévale de CHATILLON sur CHALARONNE, aux maisons typiques à colombages et aux halles immenses datant de 1440.

Le retour à Bassy s'est effectué dans la bonne humeur après cette journée très réussie, partagée par les Aînés de 65 à 101 ans...

Rendez-vous était donné à l'automne 2020 pour partager tous ensemble un repas au restaurant... qu'il ne reste plus qu'à choisir !



JEAN DU RHÔNE : ENTRE USSES ET RHÔNE

Dans le cadre d'un travail portant sur l'identité et le patrimoine, Haut Rhône Tourisme a retenu l'idée d'un livre illustré mettant en valeur notre région. L'ouvrage, intitulé « Jean du Rhône, entre Usse et Rhône », a été scénarisé, écrit et mis en page par Catherine CHION, déjà auteure de « Jean du Rhône », publié en 2009.

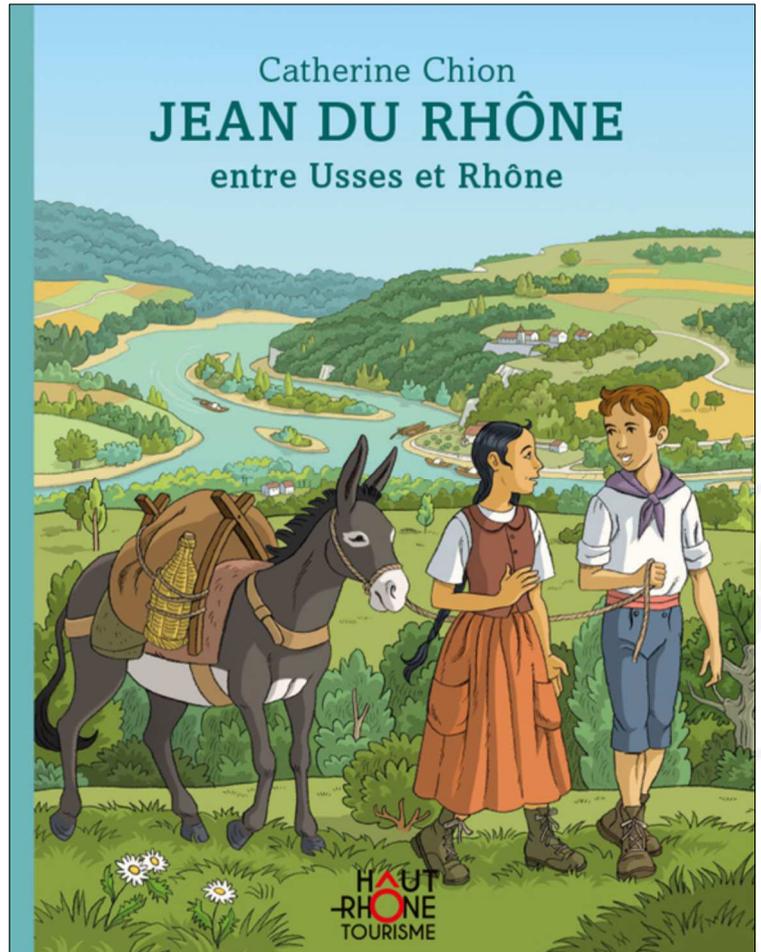
A travers ce nouveau livre de 48 pages, composé d'une partie histoire et illustrations et d'une partie documentaire, Catherine CHION nous fait voyager dans le temps et l'espace.

L'action se déroule en mai 1831. Jean a 12 ans, il vit au bord du Rhône, dans un village de mariniers au sud de Lyon. Il remonte le fleuve sur un convoi chargé de marchandises et débarque à Seyssel France. Louise, sa cousine, se charge de lui faire découvrir « le pays ».

Cette création permet de mettre en avant la singularité de notre territoire, carrefour des voies ancestrales de terre et d'eau.

La commune de Bassy est particulièrement mise à l'honneur dans cet ouvrage ; outre la couverture qui offre un visuel du chef-lieu, les pérégrinations de Jean du Rhône le mèneront au fil des pages au Pont de la Craze et au Regonfle. Une manière originale de redécouvrir l'histoire de notre patrimoine communal.

Ce livre illustré sera disponible début juillet dans le commerce, et notamment au restaurant « La Grange » sur la commune de Bassy.



La Tour de Mons



Dans le Val de Fier

Illustrations : Catherine CHION

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Depuis septembre 2019, Bassy fait partie des nouvelles communes couvertes par la fibre optique déployée par le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie).

Le 23 septembre 2019, Christian Monteil, Président du Département de la Haute-Savoie, a inauguré l'ouverture des services très haut débit pour les particuliers sur les communes de Seyssel et Bassy, en présence de Gilles Pilloux, Maire de Seyssel, Patrick Blondet, Maire de Bassy, et Raymond Villet, Vice-Président du Syane.

Une réunion publique de présentation a également été organisée, durant laquelle les différents intervenants ont pu présenter les principes de déploiement de la fibre, les modalités de raccordement, ainsi que les offres proposées par les opérateurs de service.

Les personnes intéressées peuvent donc se rapprocher de leur opérateur afin de tester l'éligibilité de leur ligne à la fibre optique.



Crédit photo : Syane

INSCRIPTION TRANSPORTS SCOLAIRES RENTREE 2020-2021

Les inscriptions sont ouvertes du 18 mai au 20 juillet 2020.

Attention : les démarches se font en ligne (www.auvergnerrhonealpes.fr/scolairehautesavoie).

Les formulaires d'inscription ne sont plus distribués.

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet, une inscription via un formulaire papier est toutefois possible, directement auprès du service Transport de la Communauté de communes Usse et Rhône, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Pour compléter le dossier d'inscription, les documents suivants seront demandés :

- une photo d'identité récente de l'enfant,
- un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou des espèces,
- une attestation en cas de garde alternée,
- pour les élèves de maternelle, joindre l'attestation obligatoire demandée par la Communauté de communes, et disponible sur demande.

CONTACT MAIRIE :

tel : 04 50 59 01 09
Mail : mairie.bassy@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :
le mardi et le vendredi de 9h à 12h

Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire en prenant contact directement avec la Mairie.

Rédaction et conception :
Comité consultatif Communication

Imprimé en 210 exemplaires sur papier recyclé
par L'Atelier Rouge 100
7 place centrale - 74270 FRANGY

Ne pas jeter sur la voie publique

